

Sandrans

Bulletin municipal Janvier 2015



Au cœur de la Dombes



Éditorial

Mesdames et Messieurs,

Un nouveau mandat a commencé en mars dernier, permettez-moi, au nom du conseil municipal, de vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez témoignée. Nous mettrons toute notre énergie pour qu'il se déroule le plus sereinement possible. Nous ferons preuve de réalisme dans nos projets et défendrons Sandrans de toutes nos forces. Les années à venir seront difficiles, l'État diminuant nos dotations et nous imposant de nouvelles contraintes, nous devons faire preuve de rigueur pour contenir au maximum les impôts, tout en préservant l'investissement. Nous espérons que les travaux d'embellissement et d'amélioration effectués en 2014, au sein de notre commune, ont répondu à vos attentes; notre souhait étant de rendre notre village le plus agréable possible et que ses aménagements et infrastructure répondront à vos besoins.

Je qualifierai l'année passée de positive et j'associe à cette réussite mes adjoints, les membres du conseil municipal et tous ceux qui ont permis de voir aboutir nos projets. Annie Ducrost, notre secrétaire de mairie, nous a quittés après cinq années de collaboration fructueuse. Nous lui

souhaitons une bonne continuation dans la nouvelle collectivité qui l'a accueillie. Nous souhaitons la bienvenue au sein du personnel municipal à Estelle Clerc, nouvelle ATSEM, et à Anna Bacelj, nouvelle secrétaire de mairie.

L'année 2015 verra se finaliser deux projets initiés sous la mandature passée: l'instruction du PLU et la station d'épuration. Le déplacement du monument aux morts se fera cette année ou début 2016 avec la création d'un petit parc aménagé. L'entretien des chemins communaux et l'étude pour la numérotation et le nom des rues du centre village se poursuivront. Le projet de construction de logement locatif est toujours à l'étude dans le cadre de notre PLU. L'acquisition du terrain de M^{me} et M. Hyvernat pour la création d'une nouvelle école est en cours de négociation, ainsi que la vente du camping.

Bonne année à vous tous que l'an 2015 vous apporte, santé, joie, bonheur et la réalisation de vos désirs.

Bernard Ollagnier
Maire de Sandrans



Géraldine Vinter, Jean-François Morellet (adjoint), Daniel Delatour, Marc Mazet, Nathalie Colomb, Serge Rousset, Sandrine Roy, Bernard Jossermoz (adjoint), Bernard Ollagnier (mairie), Alexandra Ghidelli, Magalie Renard, Éric Schneider (adjoint), Christelle Thomasson (adjointe), Nicole Molard.

La mairie à votre service www.mairie-sandrans.fr • mairie-sandrans@adeli.biz

Horaire de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public:

- Le mardi de 16 h 00 à 19 h 00
- Le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Le samedi de 9 h 00 à 11 h 30

L'accueil téléphonique est assuré aux mêmes permanences que ci-dessus au 04 74 24 52 20

Rencontre avec les élus

- M. le maire, Bernard Ollagnier, assure une permanence tous les mardis soir de 17 h 00 à 19 h 00
- Une permanence est assurée par Madame et Messieurs les adjoints tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30
- M. le maire et les adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous au 04 74 24 52 20

Nouveaux habitants

- Les personnes récemment installées dans la commune sont invitées à se faire connaître à la mairie.
- C'est l'occasion de demander son inscription sur les listes électorales, qui doit avoir lieu avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Recensement

- Le recensement est obligatoire pour les jeunes hommes et les jeunes filles.
- Il s'effectue à la mairie du domicile, dans le mois d'anniversaire de leurs 16 ans.
- Seules les personnes qui se sont présentées auprès de la mairie seront recensées.

Élections

- Élections départementales, les dimanches 22 et 29 mars 2015.
- Bureau de vote à la mairie de Sandrans - Salle du conseil municipal

Location de la salle des fêtes

Tarifs 2015

Location pour 2 journées tout compris vaisselle et mobilier

260 € : habitants de la commune

330 € : personnes extérieures

Les associations de la commune peuvent retenir gratuitement la salle pour une réunion en semaine, et une fois par an le week-end sur demande pour une manifestation. S'adresser en mairie pour tout renseignement

État civil 2014

Naissances

- 4 février : Bastien Rallo
- 18 mai : Maël, Patrick Baconnier
- 27 mai : Gauthier, Mathieu, Maxence Berthaud
- 28 mai : Silas, Charles, Paul Der Kevorkian
- 29 juillet : Ayleen, Alexeen Di Carlo
- 16 août : Martin, Baptiste, Guillaume Porthe

Mariages :

- 22 mars : Charles, Odon, Nicolas, Yves-Marie Pourroy de Lauberivière de Quinsonas Oudinot et Léa Grimault
- 14 juin : Jérôme Molard et Emmanuelle, Danielle, Jeanine Brioude
- 23 août : Nicolas, Michel, Maurice Brioude et Caroline, Priscilla Menue

Décès :

- 6 octobre : Léone Pernin, épouse Morellet
- 17 novembre : Thierry, Pierre Berthou
- 27 décembre : Gisèle Blanchon, épouse Garoni

Des nouvelles de la commune

Commission finance

Dépenses de fonctionnement	249 633,20 €
Recettes de fonctionnement	387 784,54 €
Résultat de fonctionnement	138 151,61 €
Dépenses investissement	125 539,40 €
Recettes investissement	128 506,82 €
Résultat investissement	2 967,42 €

Résultat 2014 **141 119,03 €**

Résultats établis avant la clôture et le vote du compte administratif et ne tenant pas compte des restes à réaliser.

Commission Urbanisme

La révision du PLU se poursuit. Après une première réunion publique, le 16 octobre dernier, où le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) de la commune a été présenté, le groupe de travail prépare le projet de zonage. Une deuxième réunion publique devrait se tenir au cours du deuxième semestre 2015.

La commission, en parallèle au PLU, travaille sur l'évolution et l'aménagement du centre village.

Commission Animations/Associations

Chaque année, nous nous réunissons avec les associations de la commune pour faire le point sur leurs différentes demandes. Nous leur expliquons les démarches à faire pour réserver les salles de la commune pour leurs réunions ou manifestations. Nous élaborons, avec eux, un calendrier des fêtes ou figurent toutes leurs manifestations, que vous trouverez dans ce bulletin.

Le traditionnel feu d'artifice, tiré le samedi 23 août, a rencontré un vif succès.

Commission Fleurissement

Comme chaque année, un petit groupe de « jardiniers » bénévoles, aidé pour l'entretien par notre employé communal, a fleuri notre village avec plus de 2000 plants. Nous les remercions pour leur action et leur bonne humeur. Bravo à toutes ces petites « mains vertes » pour le fleurissement de l'école et l'entretien du nouveau petit potager créée avec l'aide de leurs instituteurs.

Commission Environnement

Le projet de réhabilitation et mise aux normes de la lagune et du réseau d'assainissement arrive dans sa dernière ligne droite. La rénovation du réseau par un chemisage partiel des canalisations a été réalisée en septembre. Les travaux pour la réalisation de la station d'épuration sur filtre planté de roseaux débuteront au cours du premier semestre 2015 pour une livraison de l'ouvrage à l'automne 2015.

Coût de l'opération :

	Coût total	Subvention Conseil général	Subvention Agence de l'eau	Coût à la charge de la commune (emprunt)
Rénovation du réseau	146 994 € HT	29 398 € HT	73 497 € HT	44 099 € HT
Station d'épuration	346 725 € HT	86 681 € HT	172 703 € HT	87 341 € HT
Plan d'épandage	4 250 € HT	850 € HT	1 412 € HT	1 988 € HT

Commission scolaire

Cette année, la commission scolaire a eu plusieurs chantiers :

- Le conseil municipal a décidé de créer un demi-poste d'ATSEM afin que les enfants en Grande Section à Sandrans ne soient pas défavorisés et que leur scolarité se passe pour le mieux. Nous avons donc accueilli Estelle à la rentrée pour la plus grande joie de nos enfants.
- Cette rentrée a aussi permis la mise en place des TAP dus aux nouveaux horaires imposés par l'Éducation nationale. Les enfants de Sandrans peuvent bénéficier de danse avec une intervenante extérieure, de jeux et de livres, le tout accompagné par Nadine et Béatrice.
- Un travail moins visible mais utile aussi consiste en la rénovation de la convention qui lie Relevant et Sandrans pour la gestion du RPI. Ce travail est sur le point d'être terminé et sera soumis bientôt au vote des deux assemblées.
- Enfin, la réflexion concernant la nouvelle école suit son chemin et 2015-2016 devraient voir une accélération quant à la concrétisation de ce projet.

Commission Voirie

- La place du village a été remise à neuf (enrobé). Le marquage au sol des places de stationnement sera effectué lorsque le temps le permettra.
- La deuxième partie du parking École/Mairie a été réalisée (enrobé).
- Les chemins du clos des Lys, du Foulx et du domaine Bel-Air ont été rénovés, ce qui engendre un confort réel pour les automobilistes qui utilisent ces voies.
- 13 km de chemins communaux à élaguer début janvier sont au programme.
- Les curages des fossés se feront en fonction des besoins.
- Au cours de l'année 2014, pour des raisons de sécurité, nous avons réorganisé la circulation « au Loup ». Il serait souhaitable que l'arrêt municipal et les panneaux de signalisation soient respectés.
- Le montant total des travaux en investissement et fonctionnement est d'environ 60 000,00 € TTC.
- La municipalité vous prie de bien vouloir l'excuser pour les désagréments causés par ces divers travaux.

La vie de la commune

Le comité des fêtes

Pour l'année 2014, Nous avons organisé cinq manifestations :

- La fête des conscrits a été relancée le 22 mars. Le banquet s'est déroulé, le midi, au restaurant l'Auberge de la Voûte où tous les participants ont été très contents de se retrouver et très satisfait du repas. Le bal du soir, avec buffet froid, a attiré plus de 70 convives, à la salle des fêtes, avec une très bonne ambiance où la nuit a été très longue pour certains. Nous avons décidé de reconduire cette manifestation, chaque année, le deuxième samedi de mars. Nous tenons à rappeler que nous sommes là pour soutenir et aider les futures classes à condition que les conscrits concernés viennent nous rejoindre pour la préparation de cette journée. Ainsi, nous faisons appel aux classes en 5 et demi-classes en 0, pour la prochaine fête des conscrits qui aura lieu le samedi 14 mars 2015, afin de bien vouloir nous contacter et de contacter tous les conscrits. À noter qu'une réunion de préparation, pour le déroulement de cette journée, a eu lieu le vendredi 16 janvier.
- L'intervillage du samedi 21 juin, et son cochon à la broche pour le repas du soir, a attiré un public venu nombreux. L'après-midi était placé sous le signe de jeux destinés pour tous les âges (40 participants) et du concours de pétanque (16 doublettes). Le résultat reste anecdotique car tout s'est bien passé dans la joie et la bonne humeur... Bien que Sandrans ait encore gagné! Cette manifestation sera reconduite en juin 2015, sous quelle forme, nous ne savons pas encore mais pour le repas nous le savons : un cochon à la broche!
- La farfouille a été décalée au dimanche 14 septembre (au lieu du traditionnel mois de juin) avec la mise en place, pour la 1^{re} année, d'un marché de la création dans la salle des fêtes. Beaucoup d'exposants mais un manque de visiteurs, peut-être dû à un défaut de communication et de fléchages que nous allons remédier en 2015.
- Halloween, le vendredi 31 octobre, où les enfants déguisés, essentiellement de Sandrans et de Relevant, sont partis avec leurs parents, à la quête de bonbons dans le village. Nous avons offert ensuite des boissons aux enfants et des verres de vin chaud aux parents, ceci sur le parking, face à la mairie. Merci aux habitants et au commerce local qui ont joué le jeu en offrant des bonbons et friandises aux enfants.
- Le beaujolais nouveau et la vente à emporter de saucisson au vin, accompagné de pommes de terre vapeur, ont eu lieu pour la deuxième année, le samedi 22 novembre.

Il y a aussi la « *branche* » Zumba, créer en octobre 2013, afin de relancer cette activité sur la commune. Elle a très bien marché (et dansé!) sauf que, début mai 2014, le professeur est parti subitement. Toutes les personnes qui avaient réglé d'avance ont été remboursées et l'activité a laissé un solde positif de 43 € qui restera sur le compte « *Zumba* » pour l'instant. En cette fin d'année 2014, nous avons vendu l'ancien chapiteau du comité et investit dans deux barnums de 24 m² chacun et nous envisageons d'organiser (de nouveau!) la vogue dans le village en 2015 ou en 2016. Concernant les barnums, nous proposons de les mettre à disposition, à un prix exclusif pour les habitants de Sandrans, soit 50 € la journée, par barnum, ou 80 € les deux jours.

Pour conclure, nous tenons à remercier vivement Jean-Christophe Rallo, du restaurant de l'Auberge de la Voûte, qui nous a apporté son soutien tout au long de l'année, avec un don au profit des futurs conscrits, ses bons gratins pour l'intervillage, etc. ; le Sou des Écoles du RPI pour sa participation et son aide à l'intervillage, la commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes, prêt de matériel, subvention et bien sûr... **vous**, qui venez et participez à nos manifestations. Notre but est d'apporter de l'animation dans le village, via nos manifestations, et sans votre présence nous ne pourrions plus rien faire. Un

grand *merci* pour votre participation et nous comptons sur vous pour cette nouvelle année... et bien sûr si vous désirez venir nous rejoindre au sein de l'association, nous vous accueillerons avec plaisir.

Tous les bénévoles du Comité des Fêtes vous souhaitent une très Bonne et Heureuse Année 2015.



Le bureau pour l'année 2014/2015

Christophe Michallet	Président
Nicolas Laumet	Vice-président
Didier Fontaine	Trésorier
Séverine Oberholz	Trésorière adjointe
Fabrice Thomasson	Secrétaire
Sandrine Nergoux	Secrétaire adjointe
Angélique Gauthier, Laurent Calamarte et Matthieu Pierrot	Membres actifs

Contact : cdf.de.sandrans@gmail.com

L'école

En ce début d'année 2015, l'équipe éducative est heureuse de vous présenter tous ses vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte la santé, la joie et la réussite de tous vos projets.



Béatrice Fillardet (intervenante TAP), Laurent Calamarte, Carole Fanget, Mélanie Mathieu, Marylin Muro (AVS), Nadine Bidart (ATSEM), Estelle Clerc (ATSEM).

Le sou des écoles

Le Sou des écoles de Relevant et Sandrans est une association qui regroupe des parents bénévoles. Nous avons pour tâche de récolter le financement pour les projets pédagogiques des deux écoles telles que sorties scolaires, activités sportives, classe découverte, fête de Noël, etc. Les ressources financières de l'association s'appuient principalement sur les bénéfices générés par les manifestations mais également sur les cotisations des familles, les subventions des mairies.

Ces événements que nous organisons permettent aussi d'animer les villages et de faire participer les habitants des deux communes. Le

carnaval, qui a lieu à Sandrans, anime le village, cette année un lâcher de ballon a été offert aux enfants, il a été très apprécié des enfants comme des parents. La vente de fleurs du printemps permet aux jardiniers confirmés ou non de bénéficier de plants de qualités à des prix compétitifs. La préparation de ces manifestations se fait dans une ambiance conviviale au cours de réunions, environ une fois par mois. Nous avons chaque année besoin de nouveaux membres afin de pallier aux départs et surtout d'apporter de nouvelles idées. C'est donc avec plaisir que nous vous accueillerons si c'est votre souhait ! Le Sou des Écoles adresse ses remerciements aux parents, enseignants, commerçants, aux associations partenaires et aux municipalités pour leurs soutiens et encouragements.



◀ Cantine - Garderie Relevant Sandrans

La cantine et la garderie périscolaire sont gérées par une association de parents bénévoles. Elle emploie 4 salariés et cette année 10 961 repas ont été servis. Afin d'alléger le coût des repas pour les familles l'association perçoit une subvention des deux communes. Nous avons également réalisé une vente de foie gras en fin d'année, et nous continuons à organiser la soirée carnaval en partenariat avec le sou des écoles. Lors de la kermesse nous avons proposé une animation « dégustation à l'aveugle », qui a ravi les petits mais aussi les parents ! Cette rentrée 2014/2015 est marquée par les nouveaux rythmes : le temps de repas des enfants a été augmenté de 15 minutes ; et la garderie a dû élargir son accueil au mercredi. Pour assurer la continuité du service vos idées et votre participation sont nécessaires, n'hésitez pas à nous contacter et venir nous rejoindre.

Contact : cantine.garderie.relevant.sandrans@gmail.com



◀ Club et rencontre

Notre effectif est de 36 adhérents qui se retrouvent régulièrement à la salle des fêtes, tous les 15 jours, le jeudi après-midi avec des distractions diverses (cartes, triominos, scrabble, etc.). Les personnes qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenues.

Le mardi après-midi tous les 15 jours, des marcheurs adhérents au club parcourent des circuits pédestres dans les villages alentours.



Une fois par an, nous rencontrons des adhérents du club de Buellas pour une marche. Le jeudi 6 novembre, un échange autour de jeux de cartes nous a réunis avec nos voisins de Relevant, 58 personnes étaient présentes pour cette rencontre. À noter notre prochain concours de coinche le samedi 14 février 2015.

Nous remercions vivement Monsieur le maire et son conseil municipal qui nous accordent chaque année une subvention et nous mettent à disposition la salle des fêtes.

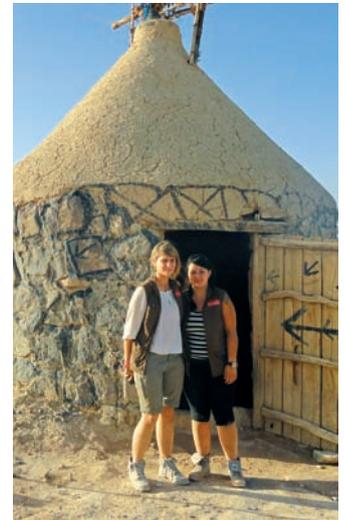
◀ Le rallye des gazelles

Au départ deux amies, puis un rêve commun :

Participer au Rallye Cap Femina !

La première pierre à notre édifice fut de créer l'association *Le Raid Des Gazelles Solidaires*. Ainsi, nous avons pu rechercher et récolter des fonds de différentes manières : sponsoring, dons, organisation de soirées... Un budget conséquent était à réunir !

Karine, la propriétaire du 4x4 nous a prouvé sa générosité par son geste et Philippe notre mécano a su nous transmettre avec patience son savoir ! Le parcours fut long mais la récompense était à la hauteur de nos attentes ! En effet, après presque deux années d'investissement dans notre projet, nous étions en 4x4 sur la ligne de départ le 1^{er} octobre 2014 !



En quelques mots ce qui est à retenir de cette expérience tellement riche et à la fois si difficilement descriptible : les rencontres qui ont rythmé notre quotidien tout comme le partage, le dépassement de soi et la solidarité. La pauvreté dans laquelle vivaient les habitants fut contrastée par leurs richesses humaines et leur hospitalité.

Le Raid des Gazelles Solidaires adresse ses remerciements aux associations et à la municipalité pour leurs soutiens et leurs gestes.

Nous pensons que pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, il faut commencer par la rêver. Les deux gazelles vous souhaitent donc pour cette année 2015 une belle part de rêve, de bonne santé et de solidarité !

Amélie Josserand et Angéline Rionet

◀ CCAS

Le bureau du Centre Communal d'Actions Sociales se compose de : M. le maire, Bernard Ollagnier, Christelle Thomasson, Sandrine Roy, Nathalie Colomb, Alexandra Ghidelli, Michelle Bernard, Colette Bessard, Monique Perret, Robert Grand.

Le CCAS se réunit semestriellement pour établir et approuver le budget.

Comme chaque année, le CCAS organise, avec la participation de la commune, le repas des personnes de plus de soixante-cinq ans, à l'Auberge de la Voûte. C'est une journée agréable et très conviviale pour tous les participants. Un panier garni a été porté aux personnes qui ne peuvent pas venir au repas pour des raisons médicales.

Tous les membres du CCAS sont à l'écoute de la population en cas de besoin. Les demandes d'aides éventuelles doivent se déposer au secrétariat de la mairie.



Calendrier des manifestations pour l'année 2015

Samedi 10 janvier	Vœux du maire	À la salle des fêtes
Samedi 14 février	Concours de Coinche	Organisé par le Club de Loisirs et Rencontres
Samedi 7 mars	L'après-midi : Carnaval pour les enfants Le soir : Repas dansant	Organisé par le Sou des Écoles et la Cantine/Garderie Périscolaire
Samedi 14 mars	Fête des Conscrits	Organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 28 mars	Chasse aux œufs	Organisé par le Sou des Écoles
Samedi 11 avril	Loto en soirée	Organisé par le Sou des Écoles
Samedi 29 avril	Vente de fleurs et plants de légumes	Organisée par Sou des Écoles à Relevant
Vendredi 15 mai	Vente de fleurs et plants de légumes	Organisée par Sou des Écoles à Relevant
Samedi 6 juin	Intervillage	Organisé par le Comité des Fêtes
Vendredi 26 juin	Kermesse	Organisé par le Sou des Écoles à Relevant
Samedi 22 août	Feu d'artifice	à l'étang Cocagne
Dimanche 13 septembre	Farfouille et marché de la création	Organisés par le Comité des Fêtes
Samedi 31 octobre	Fête d'Halloween	Organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 21 novembre	Fête du Beaujolais	Organisée par le Comité des Fêtes
Mercredi 18 novembre	Réunion	Organisée par le Club Loisirs et Rencontres
Décembre 2015	Repas du CCAS	

Vivre ensemble

► Bruits

Extrait de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 portant réglementation des bruits de voisinage :

Propriétés privées, article 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00, les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

► Chiens

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à

préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon prolongée ou répétée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin. La divagation des chiens est formellement interdite et passible d'amende. Ils ne doivent pas sortir des propriétés privées au passage des voitures, des vélos ou des piétons.

► La collecte des déchets

*Redevance Incitative = Meilleur tri
Bravo à tous !*

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue une fois par semaine le lundi matin.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance incitative se substitue à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette redevance est calculée en fonction du nombre de levées et du poids des bacs. Il est rappelé que la collecte s'effectue dans des bacs conformes aux normes EN840-1 à 840-6 et munis d'une puce d'identification, à retirer auprès de la Communauté de Communes. Pour tout renseignement (retrait des puces d'identification, achat de poubelle et questions diverses sur les modifications des tournées), contactez le service déchets au 04 74 55 98 22.

Depuis l'instauration de la redevance incitative en 2013, nous avons eu la satisfaction de noter un effort réel sur le tri des déchets.

Effectivement, le rapport d'activités de l'année 2013 souligne une baisse de 48 % des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles par rapport à l'année 2011 (production de 111 kg/habitant/an en 2013 contre 213 kg/habitant/an en 2011).

Bien sûr, les dépôts en déchetterie et aux points de collecte sélective ont sensiblement augmenté: 16 % d'augmentation des dépôts en déchetterie et 19 % d'augmentation des dépôts aux points d'apport volontaire.

Mais sur la globalité des déchets, avec 491 kg par an et par habitant, nous restons tout de même en dessous du ratio départemental (560 kg/hab/an en 2012).

Tri sélectif des déchets

Pour aider au recyclage, 2 points d'apport volontaires (PAV) sur le site la Croix et le site de l'Étang communal pour la collecte sélective des déchets sont installés sur notre commune:

- Containers bleus:** journaux et magazines (enlever les films plastiques)
- Containers jaunes:** emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastiques, les boîtes en carton
- Containers verts:** le verre (bouteilles, bocaux pas d'ampoules électriques)

Le PAV situé à la croix fait parfois l'objet de dépôts en dehors des containers voir de dépôts d'ordures ménagères. Pour maintenir l'emplacement propre et pour le respect de tous, ce genre d'attitude peu citoyenne est à proscrire. Merci de respecter ces règles de savoir vivre. Lorsque les colonnes sont pleines, il est demandé aux habitants de Sandrans de bien vouloir ramener chez eux les différents déchets. Il subsiste encore beaucoup trop d'erreurs de tri qu'il est indispensable d'éviter. Elles pénalisent la communauté par les surcoûts occasionnés, et donc chacun d'entre vous! Ces erreurs sont également préjudiciables à la sécurité des personnes en charge du tri des déchets.

C'est pourquoi le service va s'efforcer d'accentuer la sensibilisation au tri sélectif, par une information plus ciblée, une signalétique plus efficace sur place et pour vos questions par un accueil au 04 74 55 98 22 ou à: service.dechets@cc-chalaronne-centre.org

Il ne faut pas mettre dans les colonnes de tri:

- Les sacs d'ordures ménagères,
- Les barquettes plastiques ou polystyrènes (barquettes de viande ou de fromage...),

- Les films et sacs plastiques,
- Les pots de produits laitiers (pots de yaourt, pots de crème...),
- Les emballages non vidés,
- Les textiles (vêtements, chaussures, chiffons...),
- Les objets divers (cintres, casseroles, CD, équipements électriques ou électroniques...)
- ...

La déchetterie

La déchetterie, située au lieu-dit « La Champaye », près de la station d'épuration de Châtillon-sur-Chalaronne, accueille gratuitement les particuliers des communes du territoire Châtillon Centre dont Sandrans fait partie.

Les déchets acceptés pour les particuliers sont:

Encombrants, ferraille, appareils électroménagers, gros cartons, déchets verts, piles, batteries, pneus, néons, gravats inertes, peintures, solvants, huiles de vidange, etc.

Jours et heures d'ouverture de la déchetterie.

Période hivernale Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Période estivale Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30

La ressourcerie « La Retap' »

C'est un local où on donne une nouvelle vie à certains objets usagés: il existe à la déchetterie de Châtillon-sur-Chalaronne un point de collecte permettant de récolter des objets que les particuliers souhaitent donner et qui sont en bon état ou nécessitant seulement quelques réparations.

Ces objets sont récupérés par un valoriste qui les transfère à Bourg-en-Bresse pour être réparés et revendus dans une ressourcerie. Ce valoriste est employé par l'association Tremplin. Cette association a pour objet l'accueil, l'accompagnement, l'insertion sociale et économique de personnes en difficultés sociales et en situation d'exclusion.

Dans le cadre de son activité d'insertion professionnelle, Tremplin pilote un Atelier Chantier d'Insertion autour de la collecte, du tri et de la valorisation d'objets de seconde main.

Aides aux familles

► Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

Le service d'Aide à Domicile est géré par l'association locale de Saint-Trivier-sur-Moignans. Ses services s'adressent aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées pour leur apporter aide et soutien.

L'association propose également d'autres services: travaux ménagers, portage de repas, téléassistance, garde d'enfant, garde de jour, de nuit, jardinage, bricolage, mandataire (particulier/employeur). Elle met à disposition de chacun deux nouveaux services: transports accompagnés et repassage.

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de bénévoles et de salariées.

Renseignements - Maison des Services ADMR

Tél.: 04 74 55 95 65
258 Route de Châtillon à Saint-Trivier-sur-Moignans
ouverte de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le vendredi de 13 h 30 à 16 h 00

Messagerie: admr-saint-trivier@wanadoo.fr
Site internet: www.st-trivier-moignans.fede01.admr.org

Aides aux familles

ADAPA

Depuis 50 ans, l'ADAPA accompagne au quotidien les personnes fragilisées, malades, handicapées, âgées, pour leur permettre de mieux vivre à domicile :

- Aide à la personne (toilettes, levers/couchers, habillage, repas, prise de médicaments...),
- Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie),
- Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Nous pouvons également proposer d'autres services tels que de petits travaux de jardinage et de bricolage. Quelle que soit leur situation, nous proposons un service adapté grâce à nos équipes polyvalentes, encadrées et formées, intervenant 7 jours/7, soirs et WE.

La responsable du secteur se déplace à domicile gratuitement et sans engagement. Elle évalue les besoins, informe des droits et recherche les financements possibles...

Contactez M^{me} Sonia Jambon

6, rue du faubourg des Dombes
01140 Thoissey
Tél. : 04 37 55 09 73 / Fax : 04 37 55 13 17
s.jambon@adapa01.com

Permanences ADAPA
Bureau de Thoissey le jeudi de 10 h 00 à 12 h 00
Foyer « Le Triolet » de Vonnas le lundi de 14 h 00 à 16 h 00
Mairie de Montmerle s/Saône le mardi de 9 h 00 à 11 h 00
(Tél. : 04 74 06 20 24)

CLIC des 3 Cantons

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, le CLIC est porté par l'hôpital local de Châtillon-sur-Chalaronne. Il intervient sur les cantons de Châtillon, Saint-Trivier et Thoissey.

Les types de demandes s'articulent autour de deux objets principaux : l'accès aux droits (APA, aides administratives et financières...) et le maintien à domicile. Les demandes sur les structures d'accueil sont également très nombreuses.

L'activité du CLIC porte également sur l'information et la communication lors des assemblées générales des associations de personnes âgées, dans les écoles de formation ou lors d'actions collectives.

M^{me} Depardon, responsable, assure l'accueil à l'hôpital local de Châtillon ou à la mairie de Saint-Trivier lors de ses permanences.

Renseignements sur les jours et horaires de réception ou de permanence : 04 74 55 15 39

Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, deux services accessibles en permanence sont mis à votre disposition par la CAF de l'Ain pour obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur votre dossier.

Par INTERNET www.ainscaf.fr

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par TÉLÉPHONE **0820 25 01 10** (0,112 € TTC par mn)

- 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
- Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
 - Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).
- Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 00**
- Pour contacter un technicien conseil assurant le traitement des dossiers, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le par e-mail à partir du site Internet www.caf.fr ou par courrier.

À votre disposition

Relais Services Publics

Immeuble Chalaronne Centre - 100 avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne,
Tél. : 04 74 55 30 62 / Fax : 04 74 55 16 78
Courriel : relais-services-publics@cc-chalaronne-centre.org

Horaires d'ouverture du Relais Services Publics

Mardi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 45
Jeudi : 9 h 00 - 13 h 00 / 13 h 45 - 16 h 30
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00
Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 30

Un poste informatique est mis gracieusement à votre disposition pour consulter les offres d'emploi et effectuer vos démarches administratives.

Correspondants de presse locaux pour la commune de Sandrans

Le Progrès : Dominique Dubreuil
Tél. : 06 81 60 94 88
Courriel : d.dubreuil@infonie.fr
La Voix de l'Ain : Fabrice Thomasson
Tél. : 06 79 19 88 17
Courriel : fabrice.thomasson01@hotmail.fr

Nous remercions les auteurs des articles pour leur pertinence et leur disponibilité.
Coordination : Commission communication
(Christelle Thomasson, Géraldine Vinter, Nathalie Colomb et Éric Schneider)
Conception-réalisation : DSFI Communication
Imprimé à 300 exemplaires par Groupe Solution